

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Rivière-à-Claude Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -

Qu'à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 10 novembre à 19h, au 520 rue principale Est à Rivière-à-Claude, les points suivants ont été résolus :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui débuteront à 19h;

- 12 janvier, lundi
- 2 février, lundi
- 2 mars, lundi
- 1 avril, mercredi
- 4 mai, lundi
- 1 juin, lundi

- 6 juillet, lundi
- 3 août, lundi
- 2 septembre, mercredi
- 5 octobre, lundi
- 2 novembre, lundi
- 7 décembre, lundi

QUE M. Jocelin Auclair conseiller au siège no 4, soit nommé comme maire suppléant lors des séances ordinaires du conseil municipal et lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou empêché de remplir ses devoirs pour 2026.

DONNÉ à Rivière-à-Claude ce 11ième jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Nataly M. Ferland Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Rivière-à-Claude, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 15 h 00, le 11ième jour de novembre deux mille vingt-cing.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11ième jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Nataly M. Ferland

Directrice générale et secrétaire-trésorière

^{*} Résolution 2025-11-127 pour le calendrier de séances ordinaires du conseil en 2026, résolution 2025-11-126 pour la nomination du maire suppléant.